



ALERTE ORANGE



..... PRÉCISIONS

En date du 21 mars 2008, le Conseil d'Administration de WASQUEHAL MARCHE a décidé que toute randonnée programmée était systématiquement annulée en cas d'alerte orange ou rouge.

Les conditions et la durée d'application sont celles figurant sur le site <http://vigilance.meteofrance.com/> (pour la France) et <http://alarm.meteo-info.be/> (pour la Belgique), au niveau des rubriques « diffusion » et « validité ». Elles sont valables pour l'ensemble du ou des départements concernés (pour la France) et des régions (pour la Belgique).

Je rappelle que toute randonnée qui serait, malgré tout, organisée en dépit de l'alerte orange ou rouge, n'engagera en aucun cas la responsabilité de l'association Wasquehal Marche qui se désolidarise de l'animateur qui pourrait l'animer.

Je vous conseille de consulter régulièrement ces sites, pour obtenir les informations qui sont actualisées au moins deux fois par jour = 6 H 00 et 16 H 00.

Pour les adhérents WM, vous pourrez également vous rapprocher de l'animateur concerné (toutes les coordonnées figurent sur le journal du trimestre en pages programmes ainsi que sur le site WM en accès privé dans l'onglet documents).

STÉPHANE BONDUELLE
PRÉSIDENT Wasquehal Marche

15 février 2016